

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN346

AMENDEMENT

présenté par

Mme Thillaye, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Blanchet, M. Bolo, Mme Brocard, M. Cosson, M. Croizier, Mme Darrieussecq, M. Daubié, M. Falorni, M. Fesneau, M. Fuchs, Mme Perrine Goulet, M. Grelier, Mme Guillerm, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Josso, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Ott, M. Padey, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois et M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'alinéa 7, après le mot :

« drones, »,

insérer les mots :

« systèmes robotisés de combat, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise inscrire explicitement les systèmes robotisés de combat dans les priorités de l'actualisation de la loi de programmation militaire.

Le rapport annexé fait déjà des drones une priorité du réarmement et mentionne, dans le tableau capacitaire, de premières capacités militaires robotisées à travers le programme PENDRAGON. Toutefois, au regard des enseignements tirés de la guerre en Ukraine, il apparaît nécessaire d'affirmer plus clairement la montée en puissance de la robotisation du champ de bataille.

Le développement des systèmes robotisés de combat ne relève pas de la guerre de demain, mais bien de la guerre d'aujourd'hui. La priorité est de faire émerger une filière industrielle capable de

répondre aux besoins de l'armée de Terre.